ID: 063-216300699-20221214-22_12_14_012-DE

Reçu en préfecture le 16/12/2022

LE CENDRE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOMÉ

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Date et heure de la séance : 14 décembre 2022 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration: 5

Absents: 6

Présents: Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN -Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration: M. Nicolas BERNARD procuration Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER.

Absente: Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Florian CATINOT -José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 22/12/14/012

OBJET : Modification du tableau des effectifs de la commune au 1^{er} janvier 2023 : suppression de 14 postes budgétaires.

Le Premier Adjoint expose au Conseil Municipal que les communes doivent disposer d'un tableau des effectifs recensant grade par grade l'ensemble des postes budgétaires existants, en précisant les quotités de travail de ces derniers. Ce tableau précise également le nombre de postes effectivement pourvus dans chacun des grades.

En parallèle, toute collectivité connait des mouvements de personnels, qui peuvent être sortants (radiation des cadres pour mise à la retraite ou pour mutation, disponibilité...) mais aussi entrants (détachement, intégration directe, mutation, nomination en qualité de stagiaire...).

En outre, à l'intérieur même d'une collectivité, les fonctionnaires territoriaux sont susceptibles de voir leur situation administrative évoluer au gré de leur déroulement de carrière, notamment par avancement de grade, par promotion interne ou encore par nomination dans une catégorie supérieure suite à concours.

S'agissant des mouvements sortants, lorsqu'un agent quit Publié le poste, ce de le concernent devient vacant. Il peut alors être de nouveau pourvu par un proposition de la concerne de la

duotite de travail identique, mais peut aussi demeurer vacant et devenir inadapte aux besoins de la commune.

Dans ce dernier cas et sans toilettage périodique, le tableau des effectifs peut perdre de sa pertinence. C'est pourquoi le Conseil Municipal est régulièrement invité à supprimer, après avis du Comité Technique, les postes vacants qui n'ont pas vocation à court ou moyen termes à être de nouveau pourvus.

Le 28 novembre dernier, le Comité Technique, instance obligatoirement consultée avant toute suppression de poste, a donné un avis favorable unanime, tant s'agissant du collège des représentants de la collectivité que de celui des représentants du personnel, au projet de suppression de 14 postes vacants et obsolètes au tableau des effectifs de la ville, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Il vous est précisé que les tableaux des effectifs correspondant aux situations avant et après suppression des 14 postes en question seront annexés à la présente délibération.

Les 14 postes proposés à la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2023, sont les suivants :

Filière administrative : 3 postes supprimés

- 1 poste de Rédacteur territorial principal de 2ème classe à temps complet,
- 2 postes d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet,

Filière technique : 6 postes supprimés

- 1 poste de Technicien territorial principal de 1ère classe à temps complet,
- 2 postes d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31,50/35^{ème}),
- 1 poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet (22/35ème),
- 1 poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet (10/35ème),

Filière sociale : 2 postes supprimés

2 postes d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet (33/35^{ème}),

Filière culturelle : 3 postes supprimés

- 1 poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (5/20^{ème}),
- 1 poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (17/20ème),
- 1 poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet (13/20ème).

Ces quatorze suppressions ramèneront au 1^{er} janvier 2023 à **92** le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs de la Commune, dont **33** à temps non complet. Parmi ces 92 postes budgétaires, **68** seront pourvus.

Le Conseil Municipal est invité à suivre l'avis favorable unanin no cos 216300699-20221214422 12-14_012-DE dans sa séance du 28 novembre 2022, ainsi que l'avis favorable de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 6 décembre 2022, et ainsi de décider de la suppression au tableau des effectifs de la commune des 14 postes budgétaires précités, à compter du 1er janvier 2023.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY

e Maire

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 16/11/2012 Reçu en préfecture le 16/19

16/12/2022

Caroline SOULIGOUX.